

S'LO

DEPARTEMENT : MAYENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2026- 42
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNÉ SUR BRAYE

Séance du 05 mai 2026

Nombre de membres afférents au CM	: 15	Date d'affichage de la convocation	: 29 avril 2026
En exercice	: 15	Date de convocation	: 29 avril 2026
Qui ont pris part	: 14	Date d'affichage de la délibération	: 06 mai 2026
Pouvoirs :	: 01		

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme FOUILLET Danielle, M. HIGNET François, Mme BETTON Yolande, Mme GOUGEON Stéphanie, Mme SEVIN Chantal, M. GUESDON Bertrand, M. CERISIER Didier, M. FOUCHER Yannick, M. GESLIN Dominique, M. FOURREAU Richard, Mme PICHARD Ludivine, Mme TROUSSIER Laëtitia et Mme GUYARD Sabrina.

Absent excusé : M. FAUCON Jérémy

Pouvoir : M. FAUCON Jérémy a donné pouvoir à Mme GOUGEON Stéphanie,

M. FOURREAU Richard a été nommé secrétaire de séance.

D2026-42 : MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL POUR LE BUDGET
EAU DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les agents municipaux sont amenés à intervenir sur le budget eau de la commune :

- Élaboration du budget eau (temps horaires, comptabilité, logiciel, et fournitures administratives),
- Conseils auprès des habitants,
- Mise en relation avec le prestataire STGS.

Il propose de mettre en place le transfert d'une somme forfaitaire chaque année du budget eau (compte 6215) au budget principal de la commune (compte 70841).

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de Monsieur le Maire et fixe le prix de la somme forfaitaire à 1 000 € par an.

Fait à PARIGNÉ SUR BRAYE
et délibéré le 5 mai 2026
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Richard FOURREAU

Le Maire,
Daniel DOYEN



DEPARTEMENT : MAYENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2026- 43

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNÉ SUR BRAYE**

Séance du 05 mai 2026

Nombre de membres afférents au CM	: 15		
En exercice	: 15	Date d'affichage de la convocation	: 29 avril 2026
Qui ont pris part	: 14	Date de convocation	: 29 avril 2026
Pouvoirs :	: 01	Date d'affichage de la délibération	: 06 mai 2026

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme FOUILLET Danielle, M. HIGNET François, Mme BETTON Yolande, Mme GOUGEON Stéphanie, Mme SEVIN Chantal, M. GUESDON Bertrand, M. CERISIER Didier, M. FOUCHER Yannick, M GESLIN Dominique, M. FOURREAU Richard, Mme PICHARD Ludivine, Mme TROUSSIER Laëtitia et Mme GUYARD Sabrina.

Absent excusé : M. FAUCON Jérémy

Pouvoir : M. FAUCON Jérémy a donné pouvoir à Mme GOUGEON Stéphanie,

M. FOURREAU Richard a été nommé secrétaire de séance.

D2026-43 : Délibération portant élection d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes

Le Maire expose au Conseil municipal :

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre commune a décidé d'adhérer, a été créé le 1er janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des

représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collègue.

Le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Maire indique à l'assemblée que :

- **François HIGNET (membre titulaire)**
- **Yolande BETTON (membre suppléant)**

Se sont portés candidats pour représenter la commune.

Le Conseil municipal procède à l'élection à bulletin secret.

Représentant titulaire :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin : 14

Nombre de bulletin(s) blanc(s) ou nul(s) : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

M. François HIGNET a obtenu 14 voix, ayant obtenu la majorité, il a été proclamé représentant titulaire.

Représentant suppléant :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin : 14

Nombre de bulletin(s) blanc(s) ou nul(s) : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Mme Yolande BETTON a obtenu 14 voix, ayant obtenu la majorité, elle a été proclamée représentante suppléante.

**Fait à PARIGNÉ SUR BRAYE
et délibéré le 5 mai 2026
Pour copie conforme,**

**Le secrétaire de séance
Richard FOURREAU**



**Le Maire,
Daniel DOYEN**



DEPARTEMENT : MAYENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2026- 44
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNÉ SUR BRAYE

Séance du 05 mai 2026

Nombre de membres afférents au CM	: 15	Date d'affichage de la convocation	: 29 avril 2026
En exercice	: 15	Date de convocation	: 29 avril 2026
Qui ont pris part	: 14	Date d'affichage de la délibération	: 06 mai 2026
Pouvoirs :	: 01		

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme FOUILLET Danielle, M. HIGNET François, Mme BETTON Yolande, Mme GOUGEON Stéphanie, Mme SEVIN Chantal, M. GUESDON Bertrand, M. CERISIER Didier, M. FOUCHER Yannick, M GESLIN Dominique, M. FOURREAU Richard, Mme PICHARD Ludvine, Mme TROUSSIER Laëtitia et Mme GUYARD Sabrina.

Absent excusé : M. FAUCON Jérémy

Pouvoir : M. FAUCON Jérémy a donné pouvoir à Mme GOUGEON Stéphanie,

M. FOURREAU Richard a été nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 2026-44 : APPROBATION DU RÈGLEMENT
INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Contexte : Le cimetière communal de Parigné sur Braye ne possède pas de règlement intérieur, après le travail de mise à jour des données et d'enregistrement sur le logiciel GESCIME des concessions, il convient de créer un règlement intérieur pour être en conformité avec la législation funéraire.

VU Le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-7 à 2213-15 et R2213-2 à R2213-50 (Police des funérailles et des lieux de sépulture), L2223-1 à L1113-18 et R2223-1 à R2223-23 (Cimetières),

VU Le Code civil, notamment les articles 78 à 92,

VU Le Code pénal, notamment les articles 225-17, 225-18, R610-5 et R645-6,

VU Le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L511-4 et suivants,

VU La loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

VU La loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

VU Le décret n°2011-121 du 28 janvier 2011,

Vu La délibération du Conseil municipal n°12-2025 du 04 mars 2025 fixant les tarifs des concessions,

Considérant qu'il convient de créer les dispositions du règlement intérieur du cimetière afin

- D'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans l'enceinte du cimetière,
- De fixer les conditions d'attributions des concessions,
- De fixer les conditions d'inhumations et d'exhumations,
- De fixer les conditions relatives aux travaux réalisés par les entreprises ou par les concessionnaires.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 053-215301748-20260505-D26_44-DE



Les corrections demandées ont été effectuées.

Après délibérations, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents ce règlement.

**Le Secrétaire de Séance,
Richard FOURREAU**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Fourreau', written over a horizontal line.

**Fait à PARIGNÉ SUR BRAYE
et délibéré le 05 mai 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN**

